

ÉTUDE DE CAS YPI N° 4 – METTRE LA JUSTICE EN PRATIQUE

Notre approche de l'octroi de bourses participatives est basée sur la *justice, et non seulement sur la bienfaisance*. L'essence de cette optique et la distinction entre la justice et la bienfaisance ont été exprimées avec force par l'honorable juge Murray Sinclair lorsqu'il a déclaré : « *La réconciliation ne sera jamais atteinte tant qu'une partie la considèrera comme une reconnaissance de droits et l'autre partie comme un acte de bienveillance* ». La réconciliation entre les nouveaux arrivants et les communautés des Premières nations, des Métis et des Inuits du Canada – comme c'est le cas pour de nombreuses questions sociales, économiques et politiques auxquelles nous faisons face en ce moment – est et doit être abordée comme un acte de justice, plutôt que comme un acte de bienfaisance, de bienveillance, de gentillesse et/ou de générosité uniquement.

Dans nos ateliers de lancement virtuel YPI, nous partageons la citation de l'honorable juge Sinclair avec les élèves, et nous les invitons à réfléchir à la différence entre faire quelque chose parce qu'ils reconnaissent qu'il s'agit d'un droit de la personne et faire quelque chose parce qu'ils se sentent bien de le faire. En réponse à cette invitation, un élève a partagé qu'un acte de bonté est l'équivalent de tenir la porte pour quelqu'un. Vous n'êtes pas obligé de le faire, mais vous le faites parce que cela vous fait sentir bien, et que cela vous fait bien paraître. Cependant, avec une approche de reconnaissance des droits, vous n'avez pas le droit d'opter pour ou contre une action de la même manière que vous le feriez en tenant la porte à quelqu'un. Il s'agit plutôt de quelque chose que nous sommes tous appelés à faire parce que nous croyons que tout le monde mérite que ses droits soient protégés et défendus, simplement par le fait d'être un humain. En outre, ceux d'entre nous dont les droits sont davantage protégés et garantis au sein des systèmes dominants en raison de leurs identités respectives et/ou de leurs privilèges non acquis sont appelés à défendre, en toute alliance inclusive et solidarité, les droits de ceux qui sont plus marginalisés par ces mêmes systèmes.

Une approche de justice comprend que la distribution des ressources et des privilèges au sein des systèmes dominants était intrinsèquement et intentionnellement inéquitable au départ et continue de l'être.

La justice suppose qu'aucun d'entre nous ne mérite plus ou moins de droits et de ressources, et elle s'efforce de briser ces systèmes défectueux afin de construire des solutions de rechange libératrices et favorables à la vie pour tous.

La justice est motivée par un sentiment de solidarité et de responsabilité, plutôt que par un sentiment de culpabilité, de honte ou de bienveillance qui pourrait venir du fait d'avoir davantage de privilèges.

À mesure que les élèves avancent dans le programme YPI, nous leur demandons d'aborder la question sociale qu'ils choisissent d'explorer, ainsi que de choisir l'organisme qu'ils souhaitent présenter dans le cadre de leur projet. Nous les encourageons à problématiser l'hypothèse selon laquelle la question sociale en jeu n'est liée qu'à ceux qui en sont directement affectés, et à l'aborder plutôt comme une question qui implique et nécessite l'engagement de tous les membres de notre société pour la résoudre. Nous leur donnons les moyens de poser des questions, à chaque étape de leur recherche et de leur exploration, afin de discerner si l'organisme de leur choix adopte vraiment une approche fondée sur les droits dans ses programmes, services et activités.

Étant donné que notre approche de la philanthropie est ancrée dans l'octroi de bourses participatives mené par des jeunes, le fait de partager ce cadre avec les élèves dès le départ fait partie de notre engagement à former la ou les prochaines générations de jeunes philanthropes responsables et tournés vers la justice. Les organismes qui ont reçu des fonds par le biais de ce processus d'octroi de bourses mené par des jeunes – comme Foodshare – ont également exprimé leur appréciation de la manière dont YPI renforce la capacité des jeunes à s'engager dans une approche fondée sur les droits.

« C'est inspirant de voir des jeunes de la région (dans le cadre YPI) parler de justice alimentaire avec leurs pairs, et nous sommes reconnaissants qu'ils aient choisi de le faire au nom du travail qui se fait à FoodShare. Les dons font une grande différence, et de plus, nous espérons qu'ils continueront à défendre les communautés qui méritent un accès équitable et digne à la nourriture. » – Commentaires de FoodShare, bénéficiaire de la bourse YPI, 2021

MEILLEURES PRATIQUES

- Incarner une approche de *justice* et outiller et inciter nos collaborateurs à l'incarner à son tour pour s'assurer que nous travaillons à la construction d'un monde qui garantit l'accomplissement des droits de la personne pour tous et problématise les systèmes qui sont conçus pour empêcher ou compliquer l'accès à ces droits.